



Conseil communal

Message au Conseil général pour la séance du 12 décembre 2023

concernant

le budget 2024

Contexte :

Le 1^{er} janvier 2021 sont entrées en vigueur la Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo ; ROF 2018_021) et l'Ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo ; ROF 2019_080). Le nouveau plan comptable qui en découle, est appelé communément MCH2 pour « Modèle Comptable Harmonisé de deuxième génération ».

Ce modèle harmonisé a entre autres pour objectifs :

la comparabilité afin de faciliter la coordination de la politique budgétaire et de fournir des données pour le calcul cohérent de la péréquation intercommunale ;

la transparence pour les citoyennes et citoyens et les milieux concernés afin d'offrir une image précise de la situation patrimoniale et du résultat ;

la statistique financière qui, par la normalisation des systèmes comptables, doit permettre de réaliser des économies.

Le budget doit être équilibré à moyen terme. Pour la politique budgétaire, le facteur déterminant est le résultat cumulé sur plusieurs années du compte de résultat. Exiger un équilibre annuel du compte de résultat encouragerait une vision à court terme. Un excédent de revenu est ainsi possible, il ne pourra cependant pas alimenter un fond de réserve, mais sera reporté au bilan dans le capital propre.

La présentation des chiffres du budget 2024 s'accompagne, en parallèle, des chiffres du budget de l'année 2023 et des chiffres des comptes 2022 pour information et comparaison.

Budget de résultat

Le budget de résultat pour l'exercice 2024 se résume comme suit :

Revenu	CHF	12'629'934.00
Charges	CHF	<u>12'740'432.00</u>
Excédent de charges	CHF	110'498.00

Contrairement au budget 2023, le budget de 2024 présente un déficit de CHF 110'498.00 avec un taux d'impôt à 72,10% de l'impôt cantonal et ceci tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.

La fortune nette au bilan de la Commune au 31.12.2022 s'élève à CHF 10'766'418.42 et couvrira donc largement l'excédent de charges prévu.

Les charges et revenus liés sont signalés sur l'état détaillé du budget par un astérisque (*) à droite du libellé du compte ainsi que de la rubrique y relative.

A ce stade, la plupart des charges et des recettes liées ont été communiquées. Pour les données encore manquantes, un montant estimatif a été inscrit sur la base des exercices précédents et du budget 2023.

Les prochaines sections expliquent les différentes variations par chapitre comptable selon la classification fonctionnelle. Les variations évoquées par la suite sont comparées au budget 2023.

La rubrique 0 de l'administration générale diminue son budget net de CHF 8'253.55

En ce qui concerne l'« Exécutif », rubrique 0120, la complexité des dossiers à traiter par les Conseillers communaux a demandé plus de présence de leur part ce qui explique l'augmentation des jetons et vacations du Conseil Communal.

Au 0220 « Services généraux, autres », la plus grande diminution concerne l'acquisition de logiciels et de licences bien que les achats de matériel informatique augmentent. La majorité des logiciels pour MCH2 sont en place. En 2024, le serveur téléphonique devra être changé.

Au 0290 « Immeubles administratifs » la diminution s'explique par la suppression du montant lié au projet de raccordement au chauffage à distance, montant qui était reporté d'année en année sans que le projet puisse se concrétiser jusqu'à présent et sans que cela puisse être le cas non plus en 2024. Il sera réintroduit lorsque cela sera à nouveau d'actualité.

Les charges d'amortissement sont identiques aux comptes 2022, lesquels répondent au principe MCH2 et sont relatives au montant de réévaluation.

L'ordre et sécurité publics, défense (1) augmentent son budget net de CHF 6'333.00

Le « Service du feu », rubrique 1500, intègre la nouvelle organisation en place dès 2023. Toutes les charges proviennent du Réseau Santé Sarine (RSS) et du Bataillon Sarine.

La formation (2) augmente son budget net de CHF 165'050.00

En ce qui concerne la rubrique 2120 « Ecole primaire » la charge liée à la participation au service de logopédie, de psychologie et psychomotricité augmente de plus de CHF 10'000.00 et celle aux dépenses cantonales de plus de CHF 20'000.00.

En ce qui concerne la rubrique 2130 « Ecole du cycle d'orientation » la charge augmente de plus de CHF 77'000.00.

Pour les « Bâtiments scolaires », rubrique 2170, les charges des bâtiments présentent des augmentations en raison de frais d'étude pour la réfection des bâtiments ainsi que divers achats pour les installations sportives et de machines et mobilier.

Il faut également signaler le reclassement de certains comptes de la rubrique 2170 « Bâtiments scolaires » vers la rubrique 2120 « Ecole primaire » pour le même montant.

La rubrique 2180 « Structures d'accueil extrascolaire » dépend du nombre d'enfants qui sont accueillis.

Les charges d'amortissement sont en diminution par rapport aux comptes 2022, lesquelles répondent au principe MCH2 et sont relatives au montant de réévaluation. Certaines immobilisations sont complètement amorties.

La culture, le sport et les loisirs (3) augmentent le budget net de CHF 75'782.00

La commission des affaires sociales et la commission culturelle vont fusionner au 1^{er} janvier 2024. De ce fait, une partie des rubriques 3290 « Culture, non mentionné ailleurs », 5350 « Prestations de vieillesse », 5790 « Assistance, non mentionné ailleurs » et la totalité de la rubrique 3291 « Commission culturelle » sont reclassées dans la rubrique 3421 « Animations villageoises ».

La principale augmentation de ce chapitre fait suite à la mise en place du service d'animation villageoise et au reclassement des comptes comme expliqué plus haut.

La santé (4) augmente son budget net de CHF 170'656.00

Ce chapitre représente en quasi-totalité des charges liées. La principale augmentation est expliquée par la participation communale aux établissements médico-sociaux pour plus de CHF 120'000.00 et aux soins ambulatoires pour plus de CHF 45'000.00 notamment en raison du vieillissement de la population.

La prévoyance sociale (5) diminue son budget net de CHF 28'706.00

Ce chapitre représente en grande partie des charges liées et comprend également la gestion de l'école maternelle. Par ailleurs, la contribution communale à l'aide sociale (LASoc) concernant les mesures de réinsertion sociale, est diminuée de CHF 23'585.00.

Le trafic et les télécommunications (6) présentent une augmentation nette de CHF 111'099.55

Au chapitre 6150 « Routes communales », les frais d'éclairage, d'électricité et de chauffage subissent les augmentations dues aux coûts de l'énergie. Des frais d'entretien supplémentaires ont été budgétisés dans le compte 6150.3141.00 « Entr. routes, places, signalis., sécurité » concernant la barrière du trottoir Rosé-Corjolens et du chemin Jura-Champ-du-Mont.

Les charges d'amortissement sont en légère augmentation par rapport aux comptes 2022, lesquels répondent au principe MCH2 et sont relatives au montant de réévaluation. Certaines immobilisations sont complètement amorties.

Le trafic régional et d'Agglomération, rubrique 6220 « Trafic régional et d'Agglomération », augmente de CHF 96'211.00 suite à l'actualisation de la clé de répartition qui n'avait pas été adaptée depuis 2008 alors, qu'en parallèle, les prestations ont augmenté telles qu'une augmentation de la cadence en semaine ainsi qu'une desserte en soirée et le dimanche. Notre pourcentage est passé de 1.18% à 1.56%.

Au compte 6220.3635.00 « Participation aux coûts de Mobility », un montant de CHF 15'000.00 a été prévu en vue d'une discussion pour la création d'une place « Mobility ».

La protection de l'environnement et l'aménagement du territoire (7) enregistrent une augmentation nette de CHF 64'567.00

Alors que les comptes 7101 « Approvisionnement en eau » et 7201 « Traitement des eaux usées » sont légalement équilibrés, les charges relatives à la « Gestion des déchets », comptes 7301, sont couvertes à près de 70%.

Par ailleurs, un montant de CHF 20'000.- est prévu pour des honoraires et investigations sur le réseau d'eau ainsi que la mise à jour du règlement.

Les charges d'amortissement sont comparables aux comptes 2022, lesquels répondent désormais au principe MCH2 et sont relatives au montant de réévaluation.

Au compte 7690.3130.01 « Cité de l'énergie-honoraires d'études », l'augmentation de CHF 12'000.00 est liée au ré-audit qui a lieu tous les 4 ans. Une subvention liée au ré-audit est prévue au compte 7690.4631.00 « Subventions Cité de l'énergie ».

L'économie publique (8) diminue de CHF 780.00

Les finances et impôts (9) prévoient une augmentation de charges de CHF 467'142.00

Les recettes d'impôts ont été estimées en tenant compte des indications fournies par le Service Cantonal des Contributions (SCC) ainsi que de la situation particulière de la Commune. Les autres impôts et taxes ont été estimés en fonction de l'expérience de l'année en cours et des années précédentes.

L'évolution des recettes fiscales se stabilise. Le taux de 72,10% a été appliqué sur les chiffres annoncés par le SCC.

La charge de la péréquation financière intercommunale augmente de CHF 763'811.00 en raison de l'augmentation de l'IPF de 139 à 174.

Budget d'investissement

Le budget d'investissement pour 2024 se résume comme suit :

Recettes d'investissement	CHF	420'816.00
Dépenses d'investissement	CHF	<u>4'642'872.00</u>
Excédent de dépenses	CHF	4'022'056.00

Ci-après quelques commentaires concernant le budget d'investissement.

Les crédits d'investissement de ce budget sont séparés en quatre catégories principales, à savoir :

- A. Les investissements votés, mais pas encore réalisés ou en partie réalisés (désignés par un (V) à la fin du libellé du compte).
La liste détaillée ci-après indique pour chaque crédit soit le montant budgété pour 2024, soit la raison pour laquelle il n'y a pas de montant budgété pour 2024 (investissement réalisé avant la fin de l'année en cours ou investissement reporté à une année ultérieure).
- B. Les investissements soumis au vote lors du Conseil général de décembre et faisant l'objet d'un message spécifique (désignés par un (P) à la fin du libellé du compte).
- C. Les investissements qui marquent l'intention de proposer l'objet au Conseil général dans le courant de l'année 2024 lorsque les dossiers seront prêts (désignés par un (P) à la fin du libellé du compte).
- D. Les recettes d'investissements à recevoir en 2024 (subventions, participations de tiers, etc.).

❖ *Cette puce accompagne les montants concernés par la TransAgglo.*

Les montants inscrits au budget d'investissement correspondent aux dépenses et recettes d'investissement prévues en 2024 et non pas aux montants totaux des crédits votés, des crédits à voter ou des crédits d'intention.

Budget d'investissement 2024 - Liste des crédits

A. Crédits déjà votés

(adaptation de crédits déjà votés sur la base de la situation actuelle)

Les crédits votés non mentionnés dans cette liste seront en principe bouclés avec les comptes 2023.

		Crédits votés	Montants 2024
0290.5040.03	Installation panneaux photovoltaïque Auberge Rosé (V)	55'000	45'000
0290.5040.02	Crédit d'étude aménagement ZIG art.2270NM + 2269NM (V)	300'000	300'000
0290.5040.04	Crédit d'étude ZIG Marie-Favre (art. 2934NM) (V)	95'000	95'000
2170.5040.03	Renouvellement luminaires école primaire (V)	150'000	150'000
❖ 6150.5010.04	Mesure 3M.08.02 PA3/TransAgglo sect.gare Avry-Matran-COSO (V)	1'500'000	400'000
❖ 6150.5010.05	Mesure 3M.06.02 PA3/TransAgglo sect.Avry-Gare Villars-sur-Glâne (V)	2'250'000	100'000
6150.5010.10	Construction d'un trottoir Rte de Rosé-Imp.de Cheiry (V)	80'000	24'872
6150.5010.09	Réfection rte Fontanettes (V)	1'945'000	<u>330'000</u>
7101.5031.03	Travaux routiers CHF 1'055'000.—		200'000
7201.5032.03	Adduction d'eau CHF 365'000.—		30'000
	Séparatif CHF 525'000.—		100'000
6150.5010.15	Chemin piétonnier secteur Fontanettes (V)	140'000	<u>123'000</u>
7101.5031.07	Travaux routiers CHF ...117'000.—		100'000
	Adduction d'eau CHF ... 23'000.—		23'000
❖ 6150.5010.16	Mesure 4M.06.01 PA4/TransAgglo sect. CO-Rosé (V)	7'000'000	250'000
6150.5010.17	Mobilité douce CO-Cheiry P2 20.13(V)	500'000	200'000
6150.5010.21	Rte des Fontanettes : mesures de mobilité (V)	160'000	50'000
7101.5031.00	Rempl.conduite Eternit Impasse Agges-Murailles (V)	300'000	40'000
Total			2'107'872

B. Crédits à voter lors de la séance du Conseil général du 12 décembre 2023

		Crédit à voter	Montant 2024
6150.5060.01	Remplacement camion édilité (UNIMOG) (P)	375'000	375'000
Total			375'000

C. Crédits à voter ultérieurement en 2024

		Crédits à voter	Montants 2024
2170.5040.02	Etude Assainissement toitures et façades halle de sport et AES (P)	400'000	400'000
6150.5010.19	Crédit d'étude mobilité plaine du Seedorf (P)	500'000	200'000
6150.5010.20	Réaménagement carrefour Planchetta (P)	220'000	220'000
6150.5010.22	Réaménagement carrefour du Covy (P)	250'000	125'000
7101.5031.01	Remplacement conduite, rés. Otierdo-Rte des Murailles (P)	270'000	270'000
7101.5031.11	Pose nouvelle conduite, bas rte du Covy (P)	90'000	45'000
7101.5031.12	Assain séparatif collecteurs Murailles-Courtaney (P)	405'000	200'000
7101.5031.13	Assain séparatif collecteurs Rte du Covy (P)	685'000	300'000
7101.5031.14	Assain séparatif collecteurs Rte des Murailles (P)	560'000	280'000
7101.5031.15	Nouveau maillage, art. 2033NM (P)	120'000	120'000
Total			2'160'000

D. Recettes d'investissements

		Montants totaux	Montants 2024
0290.6300.00	Subvention confédération photovoltaïque Auberge Rosé	8'000	8'000
1610.6320.00	Participation autre commune (stand tir) (V)	186'500	129'816
6150.6320.04	Plan de mobilité scolaire / mesure, suv Agglo s/6150.5010.20	50'000	50'000
6150.6370.00	Aménagements routiers Z.I. : particip.tiers (V)	233'000	233'000
Total			420'816
❖ 6150.6320.00	Mesure 3M.08.02 PA3/TransAgglo sect.gare Avry-Matran-COSO (V)	1'500'000	<i>planifié en 2025</i>
❖ 6150.6320.01	Mesure 3M.06.02 PA3/TransAgglo sect.Avry-Gare Villars-sur-Glâne (V)	2'250'000	<i>planifié en 2027</i>

❖ 6150.6320.02	Mesure 4M.06.01 PA4/TransAgglo sect.CO-Rosé (V)	7'000'000	<i>planifié en 2026</i>
6150.6320.03	Mobilité douce CO-Cheiry P2 20.13(V)	185'000	<i>planifié en 2025</i>

E. Récapitulation

	Dépenses	Recettes
A. Crédits déjà votés par le Conseil général	1'357'872	
B. Crédit à voter lors de la séance du Conseil général du 12.12.2023	375'000	
C. Crédits à voter ultérieurement en 2024	2'160'000	
D. Recettes d'investissements		420'816
Totaux hors TransAgglo	3'892'872	
❖ Totaux TransAgglo <i>Pour rappel, les montants des investissements seront remboursés par l'Agglomération à la fin des travaux. Des acomptes seront demandés en cours de réalisation.</i>	750'000	0
Totaux globaux 2024	4'642'872	420'816
Excédent de dépenses		4'222'056